ASSOCIATION ACACIA INSERTION
19, Route de Rocroi
08260 AUVILLERS LES FORGES

-:- :- :- :- :-

ASSOCIATION ACACIA INSERTION

RAPPORT DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2022
(Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)

Présenté par la SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Reims

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

ASSOCIATION ACACIA INSERTION

19, Route de Rocroi
08260 AUVILLERS LES FORGES

-:- :- :- :- :- :-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACACIA INSERTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres informations significatives » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie en la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 22 Mai 2023

Mr CABART S.
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société d' Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 15.400 €
17, rue Madame de Sévigne
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. 03.24.33.63.50 - Fax 03.24.33.63.59

ASSOCIATION ACACIA INSERTION

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

BILAN SYNTHETIQUE

ACACIA CONSTRUCTION
Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard — Hors simulation

ACTIF	Exercice N Brut	Exercice N Amortissements et provisions	Exercice N Net	N-1 Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	80 246	36 990	43 256	51 208
Immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
TOTAL I	**81 246**	**36 990**	**44 256**	**52 208**
Actif circulant				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	4 384		4 384	
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	33 867		33 867	107 996
Autres	59 349		59 349	33 427
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	752		752	742
Caisse				
TOTAL II	**98 351**		**98 351**	**142 165**
Charges constatées d'avance (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**179 597**	**36 990**	**142 607**	**194 373**

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Capital	38 000	44 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres	27 605	27 605
Report à nouveau	(212 940)	(68 852)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(29 990)	(144 088)
Subventions d'investissement	34 538	38 911
Provisions réglementées		
TOTAL I	**(142 788)**	**(102 424)**
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	148 666	126 345
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 877	31 636
Autres	106 952	138 816
TOTAL III	**285 395**	**296 797**
Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**142 607**	**194 373**

© Sage

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ACACIA CONSTRUCTION
Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	202 356	110 844
Achats d'approvisionnement	51 436	49 324	Production stockée	4 384	
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	130 374	111 193	Subventions d'exploitation	55 592	29 813
Impôts, taxes et versements assimilés	7 461	3 193	Autres produits	208 086	66 101
Rémunération du personnel	261 040	147 879	PRODUITS FINANCIERS		68
Charges sociales	44 191	30 991			
Dotations aux amortissements	7 953	9 367			
Dotations aux provisions					
Autres charges	1 251	347			
CHARGES FINANCIERES	911	349			
TOTAL (I)	**504 616**	**352 642**	**TOTAL (I)**	**470 418**	**206 826**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	348	3 014	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	4 556	4 743
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**504 964**	**355 657**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**474 974**	**211 568**
BENEFICE OU PERTE	(29 990)	(144 088)			
TOTAL GENERAL	**474 974**	**211 568**	**TOTAL GENERAL**	**474 974**	**211 568**

ASSOCIATION ACACIA INSERTION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Identification de l'association

Désignation : ASSOCIATION ACACIA INSERTION Exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est **142 607€** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat négatif de **-29 990€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2022 au 31/12/2022**.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'Association.

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Désignation : ASSOCIATION ACACIA INSERTION Exercice clos le 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels	1 an
• Constructions	20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
• Installations techniques	5 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	2à 10 ans
• Installations générales	2 à 10ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Matériel de transport	2 à 5 ans

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation : ASSOCIATION ACACIA INSERTION Exercice clos le 31/12/2022

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entré, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations significatives

- L'aide au poste 2022 est revalorisée à hauteur du relèvement du SMIC. Cette augmentation est validée par décret du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion. Cette revalorisation a un impact conséquent sur les comptes d'ACACIA.

Décret du 05 juillet 2022 : l'aide au poste est de 21 286€ par ETP du 1er janvier 2022 au 30 avril 2022. A compter 1er mai 2022 le montant attribué est de 21 850€

Décret du 5 décembre 2022 : l'aide au poste est 22 289€ à compter du 1er Août.

- Nous souhaitons porter à votre connaissance les points de vigilance concernant la situation financière de l'Association :

En effet, depuis 2019, ACACIA n'a pas su rebondir assez rapidement à la fin du chantier de MONTCORNET et à la crise sanitaire. De plus le changement de coordination a généré un retard de reprise d'activité. Tout cela a conduit à un résultat négatif de 68 852€ en 2020 et de 141 088 en 2021. Ceux années déficitaires ont rendus négatifs les fonds propres de la structure.

Cette situation entraîne une incertitude significative sur la capacité de l'Association à poursuivre son activité.

Les comptes annuels ont cependant été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Notes sur le Bilan 2022

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				- €
Immobilisations corporelles	80 246 €	- €		80 246 €
Immobilisations financières	1 000 €			1 000 €
Total	**81 246 €**	**- €**	**- €**	**81 246 €**
Ammortissements et Provisions				
Immobilisations incorporelles				- €
Immobilisations corporelles	29 038 €	7 952 €		36 990 €
Immobilisations financières				- €
Total	**29 038 €**	**7 952 €**	**- €**	**36 990 €**
ACTIF NET	**52 208 €**			**44 256 €**

Les flux s'analysent comme suit

Ventilations des augmentations	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		- €		- €
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentation de l'exercice				**- €**
Ventilation des diminutions	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				- €
Cessions				
Scissions				
Mises hors services				
Diminutions de l'exercice				**- €**

Notes sur le Bilan 2022

Actif Circulant

État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à **93 216€**

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	33 867 €	33 867 €	
Autres	59 349 €	59 349 €	
Capital souscrit-appelé non versé			
Charges constatées d'avance	- €	- €	
Total	**93 216 €**	**93 216 €**	- €
Prêts accordés au cours de l'exercice			
Prêt récupérés au cours de l'exercice			

Produits à recevoir		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Divers produits à recevoir			
Uniformation	- €	0	- €
Chantier École			
Ofessa			
Total	- €	- €	- €

Notes sur le Bilan 2022

Capitaux propres

Capital social d'un montant de 38 000€

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					- €
Garanties données aux clients					
Pertes sur marché à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Retraite	- €	- €			- €
Pour impôts					
Renouvellement des Immobiliations					
Gros entretien et grandes révisions	- €				- €
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		- €			- €
Total	- €	- €	- €	- €	- €
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice					- €
Exploitations					
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à **285 395€**
et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires convertibles (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	148 566 €	46 749 €	101 816 €	
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 877 €	29 877 €		
Dettes fiscales et sociales	24 167 €	24 167 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes ***	82 785 €	82 785 €		
Produits constatés d'avance				
Total	**285 395 €**	**183 578 €**	**101 816 €**	- €
(*) Emprunts souscrit en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(***) Dont envers Groupe et associés				

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Notes sur le Bilan 2022

Charges à payer

Fournisseurs - fact non parvenues	
Banque - intérêts courus à payer	
Dettes provis. pour congés à payer	10 782 €
Charges sociales s/congés à payer	2 267 €
Uniformation à payer	1 744 €
Total	**14 793 €**

Compte de régularisation

Charges constatés d'avance	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	- €		
Total	**- €**		